

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA CONVENTION POUR L'INTERDICTION DES ARMES A SOUS MUNITION: LUSAKA, DU 9 AU 13 SEPTEMBRE 2013.

Contribution de la Delegation de l'Union des Comores au debat en pleniere sur le theme de l'Universalisation de la Convention pour l'interdiction des Armes a sous munition.

Excellence, Mesdames et Messieurs les delegues des Etats presents;

Excellence, Mesdames et Messieurs les representants des Organisations Internationales, Gouvernementales et non Gouvernementales et de la Societe Civile;

Mesdames et Messieurs.

Prenant la parole pour la premiere fois depuis le debut de nos travaux, je voudrais au nom de la delegation de l'Union des Comores commencer mon propos par vous presenter a vous Madame la Presidente de la Seance et au travers vous le Depute Ministre des Affaires Etrangeres de la Republique de la Zambie et au peuple de ce magnifique pays, toutes les remerciements de la delegation comoriennes, pour votre hospitalite et l'engagement de tant d'efforts et sacrifices en faveur de la bataille de la lutte pour l'interdiction des Armes a sous munitions.

Avec votre aimable autorisation, je souhaite faire une mention speciale a la Societe Civile de ce pays dont l'engagement dans cette bataille est clairement exprime par les artistes nationaux qui ont anime la ceromonie d'ouverture de nos travaux. Les oeuvres qui nous ont ete presentes sont non seulement de qualite artistique remarquable, mais aussi et surtout porteuse de messages fort et Clair sur le theme de l'evenement.

Permettez-moi au passage de saluer et dire combien chacun de nous est sensible a la marque de gentillesse, a la disponibilite de chaque equipe impliquee dans ces travaux, des hotesses, photographes, chauffeurs, hoteliers, tous aussi professionnels, efficaces que profondement humains.

Madame la presidente

L'Union des Comores que j'ai l'honneur de représenter est un Etat partie a cette convention, mais se range bien hereusement dans la categorie des Etats n'ayant pas connu, Dieu merci, les mefaits de ces Armes letaes qualifiables d'arme de lachete.

Son engagement cependant, s'inscrit dans le droit fil et la logique de sa polique Internationale qui consiste a manifester toujours sa volonte resolument exprimee en faveur de la Paix et de la solidarite universelle.

Abordant le theme propose aux debats en ces instants, je commence par saluer la clarte de la synthese du rapport du groupe de coordianteurs de l'universlisation de cette convention. Il s'agit comme tout le monde l'a suivie dans leur expose de la Republique du Ghana et du Prtugal, designes depuis la reunion de Beiroute.

- 83 Etats parties en face de 82 Etats non parties et non signataires, ainsi que 29 signataires . Ces chiffres , mesdames et Messieurs, nous offrent une balance equilibree, mais inacceptable, etant entendu que la plus part des Etats non signataires, n'ont pas besoins d'etre sensibilises par ce qu'ils connaissent plus que beaucoup d'autres le drame humanitaire que represente l'usage inconsidere de ces armes de lachete.

A ce sujet, l'Union des Comores s'aligne sur les positions du saint siege, dont l'honorable delegue a bien clairement exprime, en suggerant que l'oeuvre d'universalisation de la convention ne reste pas la mission d'une equipe, un Secretariat Technique, mais l'oeuvre de tous.

En effet, devant l'urgence, chaque Etat parti doit s'impliquer en se tournant vers son voisin pour le sensibiliser , s'il y a lieu, et l'encourager a rejoindre cette chaine de solidarite Internationale.

Madame la presidente,

Pour ma part, je voudrais contribuer a la reflexion collective en proposant aux cordon auteurs, aux Gouvernement de la Republique de la Zambie et a tous, d'oeuvrer a l'Universalisation, en nous inspirant de la methode et de l'approche de l'Organisation pour l'interdiction des Armes Chimiques (OIAC) en utilisant dans les Etats parties les institutions qu'elle a emene les Gouvernements a creer; il s'agit des structures appelees authorities nationales, en charge de la mise en oeuvre et de gestion au quotidienne de la cooperation entre cet organization et les Etats partis.

Mesdames et Messieurs,

Avant de finir mon propos, je voudrais m'aquiter d'une tache qui m'a charge le Ministre des Affaires Etrangeres de l'Union des Comores son Excellence, Monsieur El-Ariff Said Hassane qui n'a pas pu repondre a l'aimable invitation de son homologue de la Republique pour des raisons de contraintes de son Agenda.

L'Union des Comores Etat parti au traite pour la non proliferation des armes de destruction massives est a la plupart des instruments juridiques y afferant se pose la question de savoir si les bombes a sous munition sont sortie de la categorie des armes conventionnelles au vue de l'evolution de cruaute humaine en parallele avec celle de la technologie, ce genre d'arme, ainsi que les mines anti - personnelles ne seraient pas qualifiables d'arme de destructio massives?

Je vous remercie.